

PROPRIÉTAIRE

Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

REQUÉRANT *(si différent du propriétaire)*

Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, la partie procuration doit être complétée.

Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

EMPLACEMENT DU PROJET

Numéro de lot ou numéro civique	Rue
Présence d'eau (milieu humide, ruisseau, rivière, lac, etc.) sur ou à proximité du site à l'étude <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Terrain adjacent à un chemin public <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Terrain desservi par l'aqueduc et l'égout <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Projet nécessite une approbation au <i>Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> Noyau villageois <input type="checkbox"/> Sommet et versant de montagne	

DESCRIPTION DU PROJET

Type de lotissement

- Lotissement mineur (5 lots et moins) ;
- Lotissement majeur (6 lots et plus) ;
- Projet de développement ou projet intégré ;
- Lotissement d'une rue ou d'une allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré ;
- Privilège au lotissement ou droit acquis au lotissement.

Contribution pour fins de parc

Si la demande est assujettie à une contribution pour fins de parcs, la demande doit être soumise et approuvée par le Conseil municipal décidant de la façon dont la contribution de parc sera remise, soit en terrain (10% de la superficie du lot) ou en argent (10% de la valeur marchande du lot, évalué par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, et ce, aux frais du demandeur).

Le projet nécessite-t-il une demande de dérogation mineure? OUI NON

PROFESSIONNEL

Nom du professionnel ou de l'entreprise		No d'identification du professionnel
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA DEMANDE

- Formulaire de demande de permis dûment rempli et signé par le propriétaire et par le demandeur ;
- Plans et documents requis ci-dessous ;
- Paiement des frais exigibles ci-dessous.

Aucune demande ne sera acceptée avant l'obtention préalable des documents et documents requis aux fins d'analyse de la demande.

Lotissement mineur (5 lots et moins)

Coût : 100\$ par lot

- Plan de lotissement préparé et signé par un arpenteur-géomètre identifiant :
 - Dimensions et superficies des lots ;
 - Délimitation de la ligne des hautes eaux des lacs, cours d'eau et milieux humides, si applicable ;
 - Dans le cas d'un lot dérogoire, actes enregistrés par un notaire ou plan de subdivision d'origine préparé par un arpenteur-géomètre.

La demande n'a PAS à être soumise au Comité consultatif d'urbanisme ni au conseil municipal pour approbation.

Projet de lotissement majeur (comprenant 6 lots et plus)

Coût : 3000\$

- Évaluation environnementale comprenant la caractérisation des milieux hydriques et humides et les impacts environnementaux du projet de lotissement préparée et signée par un biologiste ou tout professionnel compétent ;
- Plan projet de lotissement préparé et signé par un arpenteur-géomètre ou professionnel compétent identifiant :
 - Dimensions et superficies des lots, des rues, emplacements des entrées charretières, bâtiments, installations septiques, puits et servitudes existants et projetés sur chacun des lots ;
 - Délimitation de la ligne des hautes eaux des lacs, cours d'eau et milieux humides, si applicable ;
 - Relief du sol exprimé par des lignes de niveau au 1 mètre en distinguant les pentes de terrain de plus de 30% ;
 - Dimensions et superficies des lots pouvant être cédées à titre de contribution pour fins de parcs.
- Plans profils de rues préparés et signés par un ingénieur montrant les pentes longitudinales et transversales du terrain existant et projeté à des intervalles d'au moins 15 mètres, si applicable.

La demande doit être soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au Conseil municipal pour approbation.

Lotissement d'une rue ou d'une allée d'accès véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré

Coût : 500\$

- Plan profil de rue ou de l'allée véhiculaire préparé et signé par un arpenteur-géomètre ou un ingénieur ;
- Dans le cas de l'ouverture d'une rue ou d'une allée véhiculaire adjacente à une route provinciale dont la gestion incombe au ministère des Transports, une copie de l'autorisation d'accès.

La demande doit être soumise au Service des travaux publics pour recommandation et au Conseil municipal pour approbation.

Privilège au lotissement ou droit acquis au lotissement

Coût : 250\$

- Numéro du lot _____
- Dans le cas où le lot était en partie de lot avant la rénovation cadastrale du Québec, Index aux immeubles et actes enregistrés au [Registre foncier du Québec](#), avant octobre 1976 ;
- Dans le cas où le lot était initialement subdivisé avant la rénovation cadastrale du Québec : Plan de subdivision d'origine préparé par un arpenteur-géomètre et déposé aux archives du ministère des Terres et des Forêts du Québec, avant octobre 1976.

La demande n'a PAS à être soumise au Comité consultatif d'urbanisme ni au conseil municipal pour approbation.

PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE

Je, nom du propriétaire en lettres moulées _____, autorise _____ à signer en mon nom tout permis de construction ou certificat d'autorisation délivré par la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et j'ai signé ce _____ jour de _____ de l'an _____.

Signature du propriétaire _____

ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je, nom du demandeur en lettres moulées _____ déclare que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter et j'ai signé ce _____ jour de _____ de l'an _____.

Signature du demandeur _____

*** Les professionnels spécifiés doivent être membres en règle d'un ordre ou association professionnel(le) reconnu au Québec.**